

Économie

Économie

REPRISE D'ACTIVITÉ POUR L'ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION DE PIERREFORT

Le 15 décembre dernier, la Maison Conquet a lancé une nouvelle activité de valorisation des produits de venaison (viande de gibier) dans l'ancien atelier de découpe et de transformation de Pierrefort. Saint-Flour Communauté a porté la réalisation des travaux.



Réunis en Conseil communautaire le 22 septembre dernier, les élus de Saint-Flour Communauté ont approuvé le protocole d'accord avec la société Maison Conquet, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un atelier de découpe et de transformation des produits de venaison, à Pierrefort.

Ces travaux d'un coût de 80 000 € HT (réhabilitation de l'atelier, installations frigorifiques, reprise des sols et des murs, menuiseries intérieures, circuits électriques...), sont portés par l'intercommunalité. Une subvention d'équipement de l'État a été sollicitée. Les loyers versés par l'entreprise couvrent intégralement l'emprunt engagé par Saint-Flour Communauté.

Dans ce projet, la Maison Conquet a investi 51 420 € en matériel. Aujourd'hui 2 personnes y travaillent.

Un atelier au service des associations de chasse communales

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets national, auquel ont répondu conjointement les fédérations de chasse de l'Aveyron et du Cantal. En effet, en France, 90% de la viande de gibier actuellement mise sur le marché est importée et les capacités de consommation de la viande de grand gibier par les chasseurs sont dépassées.

La Maison Conquet découpe le gibier des associations de chasse qui souhaitent dégager une source de revenus et écouler leur gibier.

Céline Charriaud, Présidente de Saint-Flour Communauté, et Philippe Mathieu, maire de Pierrefort et Vice-Président en charge de la dynamique économique, ont visité l'atelier réhabilité, accompagnés de Benoît Barrié, Directeur de la Maison Conquet.

Nouvelles aides pour les entreprises !

Saint-Flour Communauté débloque 50 000 € d'aides, cofinancement indispensable pour permettre de lever des financements européens à hauteur de 400 000€ en direction des entreprises de l'Est Cantal. Ces fonds s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du programme européen LEADER* pour la période 2021-2022**. Les entreprises qui ont des projets d'investissements peuvent, sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité, bénéficier de 40 % d'aides pour des travaux allant de 8 000 à 75 000 €. Attention, les travaux ne doivent pas être engagés avant acceptation du dossier.

* Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

** Pour le territoire de l'Aubrac, le dispositif est porté par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.



RENSEIGNEMENTS POUR LES ASSOCIATIONS DE CHASSE INTÉRESSÉES PAR CET OUTIL

BENOIT BARRIÉ

Directeur de la Maison Conquet

06 83 48 22 52

